

Département de l'Essonne

**Arrondissement de
Palaiseau**

Canton d'ARPAJON

Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-huit mai à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Huguette GIRARD, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Christophe PINET, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Martial BERTHENET par Mme GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE par Mme PIQUE, Annie-France NORMAND par M.ROUYER.

Absent excusé : Arnaud GIRARD.

Monsieur PEROT accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h02.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2019/26 du 13/05/2019 : Convention de partenariat avec La Lisière pour les spectacles « Rêves d'une poule ridicule » et « Révéz » pour 4 000 €.
- Décision n°D2019/27 du 13/05/2019 : Contrat relatif au balayage mensuel des voies communales, avec la société SENET pour 7 260 € TTC.
- Décision n°D2019/28 du 16/05/2019 : Convention avec LOXAM ACCESS FORMATION, pour une « Formation échafaudage roulant » pour 360 € TTC.

URBANISME

01 - N°DCM2019/38 Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du dossier au public

- DECIDE de mettre à disposition pendant une durée de un (1) mois, du lundi 17/06 au mercredi 17/07/2019, le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.
- DECIDE de porter à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition au moins huit (8) jours avant le début de cette mise à disposition, par le biais d'un avis publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- APPROUVE la mise en place d'un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU qui sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.
- DECIDE que le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : mairie@bruyereslechatel.fr.
- DECIDE qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet motivé éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

29/05/2019

- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

02 - N°DCM2019/39 Domiciliation de l'association « BRUYERES INITIATIVES CITOYENNES »

- AUTORISE la domiciliation de l'association « BRUYERES INITIATIVES CITOYENNES » en mairie, 2 rue des Vignes, 91680 Bruyères-le-Châtel. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

03 – Projet parc du château

04 – Mur d'enceinte du parc du château

05 – Fête de la St Didier

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h15.

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 29/05/2019

Le Maire,



Thierry ROUYER

